

**Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 13 avril 2018**

**Date de convocation :**  
6 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à 9h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT.

**Etaient présents :** M. Sylvain LAMBERT, MMES Martine MERELLE, Aurélie GRAND, Sandrine BUISSON, Estelle PRUVOST, Simone EQUER, Josiane MAILLEBOUIS

**Nombre de Conseillers**  
En exercice :11  
Présents : 7  
Votants : 7

**Absents excusés :** MMES Sandrine MOREIRA DA CRUZ, Corinne DAVERDIN, Maryse PAVARD, M. Pierre BOUCHE

**Secrétaire de séance :** MME Martine MERELLE

La séance débute à 9h00

MME Martine MERELLE est désignée secrétaire de séance

M. le Président indique que le point concernant le dossier de demande d'aide est retiré de l'ordre du jour, sous prétexte que tous les membres du conseil d'administration n'ont pas pu le consulter dans ses détails.

M. le Président propose de planifier un prochain conseil d'administration afin d'étudier ce dossier, avant la fin du mois d'avril 2018.

**1/ Lecture et Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 septembre 2017**

M. le Président fait la lecture du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 septembre 2017. Il demande s'il y a des remarques. MME Josiane MAILLEBOUIS demande à faire ajouter qu'elle était volontaire pour la préparation et présente au service lors de l'apéritif des 4 CCAS, le 7 octobre. Le procès-verbal et le compte-rendu seront dûment corrigés.

**2/ Approbation du compte de gestion 2017**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il précise qu'il n'y a qu'une section fonctionnement, et pas de section d'investissement pour le budget du C.C.A.S.

Sur cette section, le CCAS dispose de 8638.22€, décomposés en deux parts : 7000€ provenant d'une subvention de la commune, et l'autre, de l'excédent de 2016, soit : 1638.22€

Il indique que 5064.82€ ont été dépensés en 2017, et que l'excédent de l'exercice est par conséquent de : 1935.18€

Le crédit à reporter sur 2018 est donc la somme de ces deux excédents de 1638.22€ et de 1935.18€, soit un total de 3573.40€, qui seront à reporter sur le budget 2018.

M. le Président demande s'il y a des questions, des oppositions, des abstentions. Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

### **3/ Approbation du compte administratif 2017**

M. le Président quitte la salle et donne acte de la présentation à MME Martine MERELLE du compte administratif, lequel peut se résumer ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017	SECTION FONCTIONNEMENT	A 5 064.82	G 7 000.00
	SECTION INVESTISSEMENT	B	H
REPORT DE L'EXERCICE 2016	REPORT EN SECTION FONCTIONNEMENT (002)	C	I 1 638.22
	REPORT EN SECTION INVESTISSEMENT (001)	D	J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	SECTION FONCTIONNEMENT	E	K
	SECTION INVESTISSEMENT	F	L
RESULTAT CUMULE	SECTION FONCTIONNEMENT	A+C+E 5 064.82	G+I+K 8 638.22
	SECTION INVESTISSEMENT	B+D+F	H+J+L
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F 5 064.82	G+H+I+J+K+L 8 638.22

MME Martine MERELLE demande s'il y a des questions, des oppositions ou des abstentions. En l'absence de toute manifestation, le compte administratif 2017 est voté à l'unanimité.

### **4/ Affectation des résultats**

M. le Président déclare que la somme de 3573.40€, correspondant aux résultats de 2017, est à reporter sur l'article 002 du budget 2018, section fonctionnement. M. le Président demande s'il y a des questions, oppositions, abstentions. Le conseil d'administration, à l'unanimité, vote l'affectation de cette somme au budget 2018.

**5/ Vote du budget primitif**

M. le Président énonce les sommes affectées aux différents chapitres, pour les dépenses, comme suit :

**Pour le chapitre 011 :**

Article 6064 (fournitures administratives) : 70€

Article 6232 (fêtes et cérémonies) : 5000€

Article 6288 (autres services extérieurs) : 500€

**Soit un total de : 5570€**

**Pour le chapitre 012 :**

Article 6451 (URSSAF) : 230€

**Soit un total de : 230€**

**Pour le chapitre 65 :**

Article 6561 (Secours d'urgence) : 500€

Article 6562 (aides) : 2000€

Article 6574 (subventions aux associations) : 1273.40€

Article 658 (charges diverses courantes) : 500€

**Soit un total de : 4273.40€**

**Pour le chapitre 67 :**

Article 673 (annulations de titres) : 500€

**Soit un total de : 500€**

**Soit, en dépenses : 10573.40€**

M. le Président énonce les sommes affectées aux différents chapitres, pour les recettes, comme suit :

Chapitre 002 (report des résultats de l'exercice précédent) : 3573.40€

Chapitre 75 (subvention de la commune) : 7000€

**Soit un total de 10573.40€ en recettes**

M. le Président demande s'il y a des questions, oppositions abstentions. En l'absence de toute manifestation, le budget primitif 2018 en section fonctionnement est voté à l'unanimité.

**6/ Subventions****Carrefour des Solidarités**

M. le Président rappelle les actions de l'association, et que sa mission est de permettre aux personnes en difficulté financière de faire leurs courses à prix modiques.

La cotisation est fixée à 0.40 cts/habitant, sur une base de 939 habitants sur la commune en 2018, soit une cotisation de 375.60€.

Cette somme est inscrite au budget 2018, sur l'article 6574.

M. le Président demande s'il y a des questions, des oppositions ou des abstentions ; en l'absence de toute manifestation, la subvention est votée à l'unanimité.

**ADMR**

M. le Président dit que l'année dernière cette subvention n'a pas été versée, par oubli. M. le Président propose pour l'année 2018 une subvention de 300€ inscrite au budget 2018 à l'article 6574.

Mme Martine MERELLE précise que deux Rochefortais bénéficient des services de l'ADMR pour le portage des repas : MME X et M. Y.

M. le Président propose de voter cette subvention. Il demande s'il y a des questions, des oppositions, des abstentions. En l'absence de toute manifestation, la subvention est votée à l'unanimité.

**7/ Informations et questions diverses**

M. le Président annonce les décès de M. A. et M. B.

M. le Président évoque les difficultés financières du foyer Z, à la suite d'un courrier de EDF.

M. le Président dit qu'il y a un nouveau barème du Département pour l'allocation pour l'autonomie (APA), et que les tarifs VITARIS pour la téléassistance sont réactualisés tous les ans, en début d'année.

M. le Président annonce que le Département met en place le chèque Energie, qui remplace l'allocation Energie. Il dit qu'il serait opportun d'en faire un article dans le prochain V@R, et de mettre l'information sur le site.

La séance est levée à 10h15.

**Liste des délibérations prises lors de la séance du vendredi 13 avril 2018 :**

- DCadm 2018-01 – Approbation du compte de gestion 2017
- DCadm 2018-02– Approbation du compte administratif 2017
- DCadm 2018-03- Affectation des résultats
- DCadm 2018-04- Vote du budget primitif 2018
- DCadm 2018-05 –Subvention au Carrefour des Solidarités
- DCadm 2018-06 – Subvention à l'ADMR

Le président du CCAS

M. Sylvain LAMBERT

